

PROCÉDURE D'INSCRIPTION POUR LES ÉTUDIANTS QUI N'ONT JAMAIS ÉTÉ INSCRITS À L'IUT DE REIMS

Prendre un rendez-vous sur Ciell 2 pour votre inscription à l'IUT de Reims Châlons Charleville rue des Crayères à Reims aux dates suivantes : **du 6 au 19 juillet et à partir du 29 août 2011.** Vous y apporterez les documents ci-dessous :

- Lettre d'admission ci-jointe
- Diplômes :
 - Relevé de notes ou diplôme du premier cycle : DUT, BTS, ... (original + photocopie)
 - Relevé de notes du baccalauréat (photocopie de bonne qualité)
- Pièce d'identité
- Photocopie de l'attestation de recensement ou certificat d'appel de préparation à la défense
- Titre de paiement (chèque bancaire ou postal, carte bancaire)
(pour information, en 2010 : droits d'inscription : 178,57 € et sécurité sociale : 200 €)
- Votre numéro de sécurité sociale personnel (et non celui de vos parents)
Les étudiants de l'enseignement supérieur doivent cotiser au régime étudiant.
L'affiliation est gratuite pour les étudiants français nés après le 1^{er} octobre 1992.
En cas de non affiliation au régime étudiant, fournir impérativement un justificatif.
- Votre carte d'étudiant si vous avez déjà été étudiant à l'Université de Reims en 2010/2011.
Si vous avez perdu cette carte valable 3 ans, sa réimpression vous sera facturée 20 euros.
- Attestation d'assurance responsabilité civile :
L'assurance responsabilité civile vous garantit si vous êtes reconnu civilement responsable d'un accident. Vous devez vous la procurer auprès de votre assureur.
Elle est souvent incluse à l'assurance habitation ou à une autre assurance personnelle.
Elle peut également être souscrite par l'intermédiaire d'une des deux mutuelles étudiantes.
Elle est indispensable à toute inscription.

Cas particuliers :

- Boursier : original de la notification d'attribution conditionnelle du CROUS.
- Alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) : copie du contrat.
- Salarié : certificat d'exercice ou bulletin de salaire avec indication du nombre d'heure par mois.
- Mineur : autorisation d'inscription parentale sur papier libre.
- Etranger : passeport en cours de validité.

En l'absence de l'un de ces documents, votre inscription ne sera pas validée.